



Communiqué de presse l'Union Départementale CGT du Gers 28 rue Gambetta, Auch

Suite à un signalement d'une salariée, une enquête interne a été diligentée au Toit de Gascogne. Elle a été réalisée avec sérieux par un avocat toulousain, choisi par le Toit de Gascogne. Il a recueilli 34 témoignages. Le rapport conclue sans équivoque à un harcèlement managérial caractérisant des harcèlement moral et harcèlement sexuel d'ambiance. Une synthèse de ce rapport a été présentée le 15 juillet aux CA.

Dès la mi-juillet, les responsables des Toit de Gascogne auraient dû prendre les mesures nécessaires pour, comme le prévoit le code du travail en son article L4121 : « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». En l'espèce, il s'agit ni plus ni moins que d'éloigner immédiatement la personne mise en cause. Rappelons encore que des faits de violence sexistes et sexuelles sont considérés par le même code du travail comme une faute grave, ce qui peut justifier un licenciement.

Au contraire, les conseils d'administration en charge de la structure ne se sont réunis que le 31 juillet, soit 15 jours plus tard. Pire, les présidents ont refusé de transmettre aux administrateurs la totalité du rapport ! C'est donc sans connaître précisément les faits qu'ils et elles ont décidé de maintenir la mise en cause en fonction. Nous condamnons fermement cette décision qui banalise les violences sexistes et sexuelles dans les entreprises et expose les victimes. Ici comme trop souvent, la parole des victimes est méprisée : nous avons d'ailleurs entendu de la part d'une cadre que les témoignages seraient des mensonges. Ce qu'affirme également un membre du CA. Une autre estime que c'est la CGT qui viendrait « foutre le bordel ! ». Bref, ce sont les victimes qui se retrouveraient sur le banc des coupables !

Quelques jours plus tard, grâce à la détermination de quelques-unes et quelques-uns, les administrateurs ont enfin pu avoir accès au rapport. Maintenant, nous exigeons la tenue des CA extraordinaires avec à l'ordre du jour la mise en débat des suites disciplinaires à donner aux conclusions de ce rapport.

Il y a urgence car, pendant ce temps, le directeur général est toujours présent dans

l'entreprise. Les salarié·e·s témoignent d'un climat anxigène. Dès son retour, mardi 4, une salariée a fait valoir son droit de retrait pour se protéger. Car la violence sexuelle est rarement isolée. Elle se place très souvent dans le cadre d'un continuum de violence : harcèlement moral, et sexuel sont ici aussi démontrés. dans l'entreprise. Sans parler du climat social qui est fortement dégradé.

Ce n'est plus possible ! Les administrateurs et administratrices ne peuvent plus regarder ailleurs. Nous attendons des responsables qu'ils écoutent et protègent enfin efficacement les salarié·e·s et qu'ils restaurent un collectif de travail dégradé et largement affecté par ces agressions. Aujourd'hui, l'image de la société et de toutes celles et tous ceux qui y ont des responsabilités est salie par le comportement d'un seul. Aux administrateurs et administratrices de choisir leur camp : celui d'un bourreau ou celui des victimes.

L'ambiance est telle dans l'entreprise et en dehors que les membres du CSE ont choisi de témoigner ce jour sous couvert de l'anonymat. Le risque de représailles est réel. La CGT se fait aujourd'hui le porte-parole des salarié·e·s qui ont peur.

La CGT salue le courage de tous les salariés qui ont osé dénoncer ces faits. Briser le silence est extrêmement difficile, surtout lorsque cela concerne son lieu de travail.

L'enquête menée au sein du Toit de Gascogne a mis en lumière des faits qui montrent combien il est essentiel que la parole des victimes soit entendue.

À la CGT, nous combattons sans relâche les violences sexistes et sexuelles. Nous invitons tous et toutes les salarié·e·s qui subissent ou ont subi de tels agissements à ne pas rester seuls et à se rapprocher de notre collectif Femmes Mixité Entraide. Ils y trouveront une écoute, un accompagnement et le soutien nécessaire pour faire entendre leur voix.

Nous espérons enfin que cette affaire donnera à d'autres salariés, dans d'autres entreprises, le courage de parler. Personne ne devrait avoir à subir de telles violences dans son travail.

La CGT du Gers reste mobilisée auprès des travailleurs et travailleuses du Toit de Gascogne. Elle continue de combattre toute forme de harcèlement, discrimination et de violences sexistes et sexuelles !

La CGT du Gers
Auch, le 10 août 2026

cgt.gers@orange.fr - 05 62 05 08 38